

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **14 septembre 2020**, à 20 h, à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée
Siège No 2 Julie Gagnon
Siège No 5 Michel Bélisle
Siège No 6 Martin Bahl

Le conseiller François Fréchette est absent.
Le conseiller Mike Drouin est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2020-09-198

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 14 septembre 2020

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 10 août 2020

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Août 2020
- 5 Avis de motion et présentation projet règl. 755-20 - Amendement règl. zonage
- 6 Adoption premier projet règl. 755-20 - Amendement règl. zonage
- 7 Avis de motion règl. 756-20 - Concernant la collecte des encombrants
- 8 Autorisation signature - Promesse achat/vente - Lot 6 366 374
- 9 Autorisation signature - Promesse achat/vente - Lot 6 366 371
- 10 Convention bail - 549 rue Principale - Synaptik Média
- 11 Remboursement client au crédit
- 12 M. Ghislain Côté - accès à sa terre
- 13 AGRTQ - Demande d'appui - Habitation communautaire et sociale
- 14 Moto Club Drummond - Demande de droits de passage saison 2020-2021

Sécurité incendie

Voirie

- 15 Abrasif hiver 2020-2021
- 16 Nettoyage fossé 7e rang
- 17 Nettoyage fossé derrière garage municipal
- 18 Tracteur pour déneigement trottoir et entretien été
- 19 Embauche employé de voirie
- 20 Embauche employé déneigement - Saison 2020-2021
- 21 Embauche employé déneigement - Substitut

Hygiène du milieu

- 22 Nettoyage station de pompage et d'un conduit

Urbanisme et zonage

Loisirs et culture

- 23 Achat affiches loisirs
- 24 Activités d'automne loisirs
- 25 Maison de la Culture - Appui Fonds de la Ruralité

Général

Varia :

- 26 **Correspondance**
- 27 **Période à l'assistance**
- 28 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-199

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 10 AOÛT 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 août 2020, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2020-09-200

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AOÛT 2020

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'août 2020, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET RÉGL 755-20 – MODIFICATION RÉGL. ZONAGE

Avis de motion et présentation du premier projet de règlement est par les présentes donné par la conseillère Julie Gagnon que sera présenté pour adoption, le projet de règlement 755-20 modifiant le règlement de zonage.

6. ADOPTION PREMIER PROJET RÈGL. 755-20 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L’Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, de modifier son règlement de zonage 654-12 ;

ATTENDU QU’IL est souhaitable de considérer les produits d’agglomérés de bois peint en usine (exemple Canexel) comme un matériau de revêtement extérieur de type I plutôt qu’un matériau de revêtement extérieur de type II ;

ATTENDU QU’IL est souhaitable de retirer la marge de recul avant maximale exigée dans la zone H5 ;

ATTENDU QU’un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 septembre 2020, par la conseillère Julie Gagnon ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le _____ 2020 ;

ATTENDU la tenue de l’assemblée publique de consultation le _____ 2020 ;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le _____ 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d’adopter le premier projet de règlement d’amendement no. 755-20 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu’il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : L’annexe B de ce règlement de zonage, no 654-12 de la municipalité de l’Avenir, concernant la grille des usages et normes, est modifiée comme suit :

- a) En supprimant dans la grille représentant la zone H5, dans la case correspondante à la ligne « marge de recul avant (m) » et dans la colonne « 1 », la note « (2) » en exposant;
- b) En supprimant dans la grille représentant la zone H5, dans la section « Notes », la note (2) qui se lit comme suit :

« (2) En plus de cette marge de recul avant minimale, il est exigé une marge de recul avant maximale de 10 m. » ;

Article 3 : L’article 5.14.1 de ce règlement de zonage, concernant les matériaux de revêtement extérieur autorisés, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant au 1^{er} alinéa et au paragraphe a) représentant la classe I, le sous-paragraphe viii) qui se lit comme suit :

« viii) produits d’agglomérés de bois peint en usine (exemple Canexel) ; »

- b) En supprimant au 1^{er} alinéa et au paragraphe b) représentant la classe II, le sous-paragraphe iv) qui se lit comme suit :

« iv) produits d’agglomérés de bois peint en usine ; »

Article 4: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Il est aussi résolu qu'une assemblée publique de consultation ait lieu le 5 octobre à 19h30 à l'Église St-Pierre-de-Durham

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. AVIS DE MOTION ET PRESENTATION PROJET REGL. 756-20 – CONCERNANT LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Avis de motion et présentation du premier projet de règlement est par les présentes donné par le conseiller Michel Bélisle que, lors d'une prochaine séance de conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 756-20 concernant la collecte des encombrants qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 756-20

CONCERNANT LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles du bas St-François ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'édicter un règlement relatif à la collecte des encombrants ;

ATTENDU QUE ce règlement abroge tout autre règlement relatif ou article de règlement concernant la collecte des encombrants ;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le _____, par _____ ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 756-20 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2 – FRÉQUENCE DES COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Les collectes spéciales pour l'enlèvement des encombrants ont lieu 2 fois par an, soit au printemps et à l'automne. Les dates sont fixées par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François.

ARTICLE 3 – PRÉPARATION DES MATIÈRES

Si vous ne pouvez pas vous départir de vos encombrants auprès d'un écocentre ou d'un organisme qui les accepte, la collecte d'encombrants est offerte.

- 3.1 Les matières doivent être triées et placées séparément afin d'être ramassées. Les matières pêle-mêles ne sont pas ramassées lors de la collecte.
- 3.2 Aucun objet déposé dans une remorque ou « trailer » ne sera ramassé. Les objets destinés à la collecte doivent être déposés sur le terrain de l'occupant, en bordure de la rue.
- 3.3 La quantité d'objets destinés à la collecte doit être d'un volume maximal équivalent à 2 mètres cubes (6.5' long x 6.5' large). Si la quantité est supérieure à 2 mètres cubes, il est possible de louer un conteneur auprès de la Régie.
- 3.4 Nul ne peut déposer, lors de la collecte des encombrants, tous contenant munis d'un couvercle, d'une porte ou de tout autre dispositif de fermeture, à moins d'avoir au préalable, enlevé les portes, couvercles de façon à ce qu'aucun enfant ne puisse, en s'y introduisant, y rester enfermé.
- 3.5 Les branches doivent être attachées en fagot et doivent être coupées de façon à ne pas excéder une longueur d'un mètre (3').

ARTICLE 4 – MATÉRIAUX INTERDITS

Les matériaux suivants ne sont pas ramassés lors de la collecte des encombrants :

1. Matériaux de constructions ou rénovations
2. Batterie (automobiles ou autres)
3. Pneus
4. Tous les appareils électroménagers (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.) qui contiennent des halocarbures
5. Matériel électronique et informatique (lesserpuariens) tel que les téléviseurs, les systèmes audio, vidéo, les ordinateurs, les consoles de jeux, les téléphones, cellulaires, etc.
6. La pierre, le béton, la terre ou tout autre rebut semblable
7. Peinture, teinture, huile, graisse ou autres matières semblable ainsi que des récipients contenant ces matières.

Cette liste pourrait être modifiée, pour information ou pour solutions, les citoyens peuvent consulter le site web de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François www.rgmbasstfrancois.ca .

ARTICLE 5 – PROCÉDURE PÉNALE

L'inspecteur municipal, la directrice de voirie ou toute personne désignée par le conseil dans l'exercice de ses fonctions, a le droit de visiter toute propriété immobilière pour constater si les dispositions du présent règlement sont respectées.

Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimum de 100 \$ et maximum de 300 \$.

L'inspecteur municipal ou la directrice générale est autorisé au nom de la municipalité, à délivrer tout constat d'infraction relativement à toute infraction au présent règlement.

ARTICLE 6 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

R 2020-09-202

8. AUTORISATION SIGNATURE – PROMESSE ACHAT/VENTE – LOT 6 366 374

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir est propriétaire de plusieurs lots d'un développement domiciliaire situé sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite développer ce secteur résidentiel de la Municipalité ;

ATTENDU QUE Dominique Goulet et Véronique Soucy veulent acquérir le lot portant le numéro 6 366 374 au montant de 67 450 \$ dans le but d'y construire un bâtiment résidentiel ;

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de signer une promesse d'achat/vente afin de formuler par écrit les modalités de la vente du lot portant le numéro 6 366 374 et les principes généraux qui guideront la réalisation de la construction des acheteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir la promesse d'achat/vente pour le lot 6 366 374 pour un montant de 67 450 \$ ainsi que tous les documents concernant la vente de ce lot. Il est aussi résolu de mandater le notaire Me Martin Lavoie de la firme Therrien Couture Joli-Cœur et ce, au frais de l'acheteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-203

9. AUTORISATION SIGNATURE – PROMESSE ACHAT/VENTE – LOT 6 366 371

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir est propriétaire de plusieurs lots d'un développement domiciliaire situé sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite développer ce secteur résidentiel de la Municipalité ;

ATTENDU QU'Aryann Bélisle et Olivier Charpentier veulent acquérir le lot portant le numéro 6 366 371 au montant de 42 750 \$ dans le but d'y construire un bâtiment résidentiel ;

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de signer une promesse d'achat/vente afin de formuler par écrit les modalités de la vente du lot portant le numéro 6 366 371 et les principes généraux qui guideront la réalisation de la construction des acheteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir la promesse d'achat/vente pour le lot 6 366 371 pour un montant de 42 750 \$ ainsi que tous les documents concernant la vente de ce lot. Il est aussi résolu de mandater le notaire Me Martin Lavoie de la firme Therrien Couture Joli-Cœur et ce, au frais de l'acheteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-204

10. CONVENTION BAIL – 549 RUE PRINCIPALE – SYNAPTİK MÉDIA

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite louer le local situé au 549 rue Principale à Synaptik Média ;

ATTENDU la convention de bail établissant le loyer annuel à 7 830 \$ pour la première année ;

ATTENDU QUE le bail est consenti pour une durée de deux ans débutant le 1^{er} septembre 2020 ;

ATTENDU QUE le loyer sera indexé annuellement de 1.5 % le 1^{er} septembre de chaque année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser Monsieur Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité la convention de bail avec Synaptik Média Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-205

11. REMBOURSEMENT CLIENT AU CRÉDIT

ATTENDU QUE le compte du client # 1362 est au crédit au montant de 1 378.11 \$ suite à la mise à jour du rôle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité rembourse le montant de 1 378.11 \$ au client # 1362.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-206

12. M. GHISLAIN CÔTÉ – ACCÈS À SA TERRE

ATTENDU la résolution R 2015-10-266 concernant l'acquisition d'un terrain de Mme Sylvie Côté pour le développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE lors de l'acquisition, la municipalité s'est engagée à faire un pont afin que les propriétaires puissent accéder à la terre ;

ATTENDU QUE les travaux seront effectués par M. Ghislain Côté au frais de la municipalité ;

ATTENDU QUE les travaux sont évalués au montant total d'environ 13 500 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le pont sera à des fins privés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser les travaux de construction du pont pour l'accès à la terre de M. Ghislain Côté pour un montant total d'environ 13 500 \$ plus taxes.

Il est aussi résolu d'affecter le surplus accumulé non affecté du montant de la dépense.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-207

13. AGRTQ – DEMANDE D’APPUI – HABITATION COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d’avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l’offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l’économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d’habitation communautaire génère 2.30\$ en activité économique dans le secteur de la construction ;

ATTENDU QU’il est nécessaire de loger convenablement les Québécois et les Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d’inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu’au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-208

14. MOTO CLUB DRUMMOND – DEMANDE DE DROITS DE PASSAGE SAISON 2020-2021

ATTENDU la demande écrite de Moto Club Drummond Inc. afin de recevoir l’autorisation de circuler en VTT sur des routes de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la demande telle que soumise est irrecevable puisque selon le tracé une portion des routes est sous la responsabilité du Ministère du Transport et que le tracé est entièrement en voie partagée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de refuser la demande de droits de passage de Moto Club Drummond Inc.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

VOIRIE

R 2020-09-209

15. ABRASIF HIVER 2020-2021

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'achat d'abrasif pour la saison d'hiver 2020-2021, soit abrasif et déglaçant ;

ATTENDU QU'une quantité de 350 tonnes de sable et de 110 tonnes de sel seront nécessaires pour la saison 2020-2021 ;

ATTENDU la soumission reçue pour le sable d'Excavation J-Noël Francoeur à 7 \$ la tonne ;

ATTENDU la soumission reçue pour du déglaçant de Sel Frigon à 86.50 \$ la tonne livrée étant la soumission la plus basse ;

ATTENDU QUE l'achat de bâches et du temps de machinerie au montant d'environ 1 680 \$ seront nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser une dépense totale d'environ 13 645 \$ plus taxes applicables pour les achats suivants afin de constituer la réserve d'abrasif et de déglaçant pour l'hiver 2020-2021 :

- Achat de 350 tonnes de sable d'Excavation J.-Noël Francoeur au montant de 7 \$ / tonne pour un coût total de 2 450 \$ plus taxes ;
- Achat de 110 tonnes de sel de Sel Frigon au montant de 86.50 \$ / tonne livrée pour un coût total de 9 515 \$ plus taxes ;
- Achat de bâches et temps de machineries évalué à environ 1 680 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-210

16. NETTOYAGE FOSSÉ 7^E RANG

ATTENDU que des travaux de fossé sont à effectuer sur le 7^e rang ;

ATTENDU que les travaux sont évalués au montant de 3 600 \$ pour l'excavation par Excavation Yergeau et la location d'un camion pour le transport ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser les travaux de fossé sur le 7^e rang pour un montant estimé de 3 600 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-211

17. NETTOYAGE FOSSÉ DERRIÈRE GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU que des travaux de fossé sont à effectuer derrière le garage municipal ainsi que la pose d'un ponceau afin de permettre le bon écoulement des eaux ;

ATTENDU que les travaux sont évalués au montant de 2 002 \$ pour l'excavation par Rouge Excavation et l'achat d'un ponceau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser les travaux de fossé derrière le garage municipal pour un montant estimé de 2 002 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-212

18. TRACTEUR POUR DÉNEIGEMENT TROTTOIR ET ENTRETIEN ÉTÉ

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'achat d'un tracteur pour l'entretien d'hiver (trottoirs) et d'été afin de remplacer les deux tracteurs présentement utilisés pour ce type de travaux ;

ATTENDU QUE suite à des recherches, le tracteur modèle F2690-60 de Kubota répond au besoin de la municipalité ;

ATTENDU la soumission de Kubota Drummondville pour un tracteur F2690-60 avec cabine et souffleur frontal au montant de 41 025 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser l'achat d'un tracteur F2690-60 avec cabine et souffleur frontal de Kubota Drummondville au montant de 41 025 \$ plus taxes.

Il est aussi résolu d'affecter le surplus accumulé non affecté du montant de la dépense.

Il est aussi résolu de mettre en vente les deux tracteurs effectuant les travaux d'hiver et d'été.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-213

19. EMBAUCHE EMPLOYÉ DE VOIRIE

ATTENDU l'appel de candidature pour un employé de voirie pour le remplacement de M. Jean-Guy Pepin ;

ATTENDU QUE suite aux entretiens d'embauche, la candidature de M. Curtis Cross a été retenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de faire l'embauche de M. Curtis Cross au poste d'employé de voirie au taux horaire de 21 \$, 40 heures par semaine à compter du 5 octobre 2020. Il est aussi résolu que M. Cross soit soumis à une période de probation de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Martin Bahl se retire de la table de délibération.

R 2020-09-214

20. EMBAUCHE EMPLOYÉ DÉNEIGEMENT – SAISON 2020-2021

ATTENDU l'appel de candidature afin de combler le poste de 3^e chauffeur pour la saison d'hiver 2020-2021 ;

ATTENDU QUE suite aux entretiens d'embauche, la candidature de M. Anthony Bahl a été retenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'embauche de M. Anthony Bahl au poste de 3^e chauffeur pour la saison d'hiver 2020-2021 de novembre 2020 à la fin mars 2021 au taux horaire de 21 \$, 30 heures garantie par semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Martin Bahl se rassoit à la table de délibération.

R 2020-09-215

21. EMBAUCHE EMPLOYÉ DE DÉNEIGEMENT – SUBSTITUT

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche d'un chauffeur substitut qui pourra remplacer un employé de voirie au besoin et sur appel advenant une absence ;

ATTENDU QUE M. Guillaume Laroche est intéressé par le poste d'employé substitut sur appel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de faire l'embauche de M. Guillaume Laroche au poste de substitut d'employé d'hiver et ce, au taux horaire de 21 \$ pour la saison d'hiver 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2020-09-216

22. NETTOYAGE STATION DE POMPAGE ET D'UN CONDUIT

ATTENDU QUE la vidange de la station de pompage et d'un conduit est à effectuer ;

ATTENDU la soumission de Vacuum Drummond au montant d'environ 1 034 \$ plus taxes applicables selon la quantité recueillie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de faire effectuer la vidange de la station de pompage et d'un conduit par Vacuum Drummond pour un montant estimé de 1 034 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

R 2020-09-217

23. ACHAT AFFICHES LOISIRS

ATTENDU QUE suite à l'installation de caméras au site des loisirs, il y a lieu d'en faire la promotion par des affiches sur le site ;

ATTENDU QUE le coût pour 3 affiches d'environ 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'achat de 3 affiches pour le site des loisirs au montant d'environ 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-218

24. ACTIVITÉS D'AUTOMNE LOISIRS

ATTENDU que le comité des loisirs souhaite reprendre les activités pour l'automne en proposant du yoga au local des loisirs ainsi que du cardio danse à la Maison de la Culture ;

ATTENDU QUE la distanciation sociale ainsi que l'ensemble des directives sanitaires seront respectées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser la reprise des activités par le comité des loisirs.

Il est aussi résolu d'autoriser le prêt de la salle des loisirs à Partenaire 12-18 conditionnellement à la signature d'un document d'engagement du respect des consignes sanitaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-09-219

25. MAISON DE LA CULTURE – APPUI FONDS DE LA RURALITÉ

ATTENDU QUE la Maison de la Culture de L'Avenir souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond ;

ATTENDU QUE la situation de pandémie à la COVID-19 fait en sorte que la Maison de la Culture doit temporairement transférer ses activités à l'église et que ce remaniement demande des investissements supplémentaires d'environ 20 610 \$;

ATTENDU QUE la Maison de la Culture demande une aide financière de 10 305 \$ au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond ;

ATTENDU QU'une résolution d'appui du conseil de la Municipalité de L'Avenir est nécessaire pour transmettre la demande ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de L'Avenir croit à la mission de la Maison de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir appui la demande d'aide financière de la Maison de la Culture au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

26. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'août 2020 est remis à tous les conseillers.

27. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

R 2020-09-220

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, de lever la séance à **20 heures 27 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 5 octobre 2020.

	Description	Solde
Libertevision inc	Service web pour panneau électronique	206,96 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (11/08)	55,77 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU (13/08)	92,85 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Septembre 2020	363,14 \$
Service de sécurité ADT	Service de surveillance du 01/10/20 au 31/12/20	200,02 \$
Enviro 5	Vidange systématique - 797 Route 143	171,97 \$
Aéro-Feu	Bottes de caoutchouc	287,16 \$
Aéro-Feu	2 casques jaunes	987,06 \$
Alcide Mini-mécanique	Vérification scie à chaîne	17,25 \$
Alcide Mini-mécanique	Nouvelle scie à chaîne	250,54 \$
Transport SS	Eau	14,00 \$
Transport SS	Eau	7,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette et inspection Mack blanc	276,73 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	69,49 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	113,28 \$
Bell Mobilité	313-3180 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Sept. 2020	204,50 \$
Carrières PCM Inc.	Pierre 0 3/4 - Descente 1er Rang	1 243,99 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Collet, joint - Mack blanc	72,81 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Crédit sur core r - Mack blanc	(34,49 \$)
Centre du Camion Beaudoin inc	Freins, spring, boulons, écrous - Mack blanc	192,97 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Reflecteur - Mack blanc	3,80 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Rondelles, écrous, boulons - Mack blanc	47,47 \$
Luc Giguère	Déplacement surveillant sablière - Aout 2020	62,16 \$
Rouge Excavation Inc	Excavation 1er Rang - Ponceau	1 448,69 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique - Septembre 2020	262,21 \$
Construction Jean-Louis Poirier inc	R2020-07-165 Réparation toit usine épuration	1 580,91 \$
La Coop des Montérégiennes	Round-up - Pelouse	44,47 \$
La Coop des Montérégiennes	Corrostop, pinceau, ampoule	78,59 \$
La Coop des Montérégiennes	Balise pour borne - Dével domiciliaire	114,69 \$
Clément Coté	Réparation et assemblage 3 chaises - Loisirs	180,00 \$

Excavation Jean-Noel Francoeur inc	Rechargement et descente 1er Rang	2 524,83 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Disques, boulons, écrous, vis à bois	297,29 \$
Garage Francis Demanche enr	Changement d'huile - Camionnette	48,57 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Aout 2020	513,93 \$
Canac	Semence à gazon, rectifieuse	177,00 \$
Canac	Escompte sur facture 0732333	(1,54 \$)
Canac	Lunettes sécurité et boîte carton - Camp de jour	31,52 \$
Canac	Escompte sur facture 0696443	(0,27 \$)
Canac	Bac rangement - Camp de jour	45,95 \$
Canac	Escompte sur facture 0724765	(0,40 \$)
Location Lamarche	Location scie - Ponceau 1er Rang	67,96 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur SENCRL	Honoraires juridiques - ND 8121307 / 001	1 524,57 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparation avant inspection	2 062,28 \$
Megaburo	Cartouche d'encre - Photocopieur	127,61 \$
Ministre du Revenu du Quebec	Avis de cotisation - RRQ et RQAP 2019	161,18 \$
MRC Drummond	Service d'inspection - Juillet 2020	865,28 \$
MRC Drummond	Service d'inspection - Aout 2020	1 062,68 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie - LAVI20200624	1 185,88 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de septembre 2020	180,35 \$
Portes de garage R & D Rousseau	R2020-01-023 Réparation porte de garage	2 043,09 \$
R.G.M.R. Bas St-François	collecte du conteneur garage	100,00 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	783,90 \$
Info Page	Fréquence numérique - Septembre 2020	86,98 \$
Le Spécialiste du Ponceau inc	Ponceau pour descente 1er Rang	278,00 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Stud, nut, gasket - Mack blanc	313,87 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Tubes - Mack blanc	508,28 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Tube - Mack blanc	254,14 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Stud, nut, gasket, washer, o-ring - Mack blanc	846,20 \$
Transport Frechette Inc.	Sable - Descente 1er Rang	142,95 \$
Vêtements Spax	T-shirt	111,53 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Juillet et aout 2020	3 518,81 \$
Ville de Drummondville	Entraide incendie - LAVI20200624	1 000,77 \$
Lemire Suzie	Déplacement directrice générale - Aout 2020	13,94 \$
Vallières Asphalte inc	Patch d'asphalte - Ponceau 1er Rang	1 897,09 \$
Pinault Line	Achat de 200 timbres	211,55 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Juillet et aout 2020	88,20 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	31 689,96 \$

Fournisseur	Description	Montant
Le Propageur	R2020-08-195 Soutien financier	100,00 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Aout 2020	204,50 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/08/20 au 15/09/20	82,14 \$
Ghislain Coté	Acompte sur facture 4249 (TYT)	500,00 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 16/06/20 au 14/08/20	85,06 \$
Hydro Québec	Étang du 16/06/20 au 14/08/20	678,53 \$
Cogeco Connexion inc	394-2741 du 13/08/20 au 12/09/20	81,90 \$
Cogeco Connexion inc	394-2422 du 24/08/20 au 23/09/20	269,34 \$
MRC Drummond	R2020-01-007 Quote-part	6 475,33 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2020-01-007 Quote-part	9 188,13 \$
Lafond Carol Ann	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lafond Carol Ann	Matériel camp de jour et bonhomme Bigloo	454,35 \$
Industrie Canada - Ottawa	Licence radiocommunication	485,44 \$
Ville de Drummondville	R2020-08-194 Entente intermunicipale	13 392,29 \$

Lemire Suzie	R2018-12-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lemire Suzie	Matériel camp de jour	128,34 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		32 225,35 \$

SALAIRES AOUT 2020	
Salaires nets aout 2020	23 948,13 \$
Remises provinciales aout 2020	6 818,07 \$
Remises fédérales aout 2020	2 775,10 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES AOUT 2020	33 541,30 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AOUT 2020	31 689,96 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AOUT 2020	32 225,35 \$
TOTAL COMPTES À PAYER AOUT 2020	97 456,61 \$